

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'environnement  
de La REUNION

Saint-Denis, le

Service Protection de la Nature et Aménagement Durable

Compte-Rendu de réunion

**Systeme d'Information sur la Nature  
et les Paysages - 23 avril 2009**

Référence :  
Vos réf. :

Affaire suivie par : Frédérique ZELMIRE  
frederique.zelmire@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 02 62 94 72 57 – Fax : 02 62 94 72 55

Objet : Compte rendu de la réunion d'information sur le SINP - 23  
avril 2009

**Compte rendu de la réunion d'information sur le Système d'information sur la Nature et  
les Paysages à la Réunion - 23 avril 2009**

**Introduction par B.Galtier, DIREN**

La prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques nécessite la connaissance des données environnementales et par conséquent, un accès facilité à l'information environnementale. Compte tenu de la grande variété de cette information et des acteurs qui en sont à l'origine, une approche simplifiée et opérationnelle doit être privilégiée, fondée sur l'agrégation de dispositifs existants, et non pas la recherche d'une standardisation des systèmes d'informations des acteurs sur un seul et même modèle. Cette approche sous-tend le SINP, démarche nationale et régionale qui repose sur une action coordonnée entre les acteurs.

Cette réunion d'information doit permettre un premier échange technique sur les aspects « nature » du SINP dans un premier temps, sachant que le volet paysages sera aussi pris en compte à terme. Enfin, un volet « Mer » du SINP est en cours de définition au niveau national par l'Agence des Aires Marines protégées, l'Ifremer et le MNHN, 1.

**1. Présentation de la démarche nationale du SINP par E.GODART** (cf. diaporama DIREN en ligne).

Il est précisé que l'objectif du SINP tel que défini dans le protocole national est d'effectuer l'inventaire des acteurs, des dispositifs de collecte, des règles d'accès à la donnée : le SINP s'intéresse à la métadonnée, qualifiant la donnée. Cette étape est indispensable pour établir à terme un portail de données environnementales.

PJ : Liste des Participants

Copie à : Préfecture, DAF, DDE, DRIRE, DSV, DRASS

**2. Présentation de l'étude de préfiguration de l'Observatoire de la Faune Sauvage de la Réunion par N. CHEVASSUS**, déléguée régionale de l'ONCFS (cf. diaporama ONCFS en ligne)

**3. Présentation de la démarche régionale du SINP par F. ZELMIRE** (cf. diaporama DIREN en ligne)

#### **4. Synthèse des échanges sur les attentes des acteurs et leurs questionnements**

Le tour de table des participants a mis en évidence :

- le besoin partagé des acteurs, qu'ils soient producteurs ou utilisateurs de données, d'avoir accès à l'ensemble des données environnementales existantes, pour mener à bien leurs missions quotidiennes ;

- la diversité des situations à ce jour pour la bancarisation et l'accès aux données : certaines structures disposent déjà de bases de données structurées qui ne sont pas forcément accessibles au public ou aux autres partenaires ; d'autres n'ont pas les moyens de mettre à disposition les données qu'elles possèdent ; enfin, bien souvent, seules les données élaborées sont diffusées à défaut des données brutes : c'est notamment le cas pour les données des études d'impact. Enfin, certains acteurs établissent des conventions cadres bilatérales pour l'échange de données.

Les grandes questions soulevées par la mise en œuvre du SINP ont porté sur :

- L'articulation des différents SI (SIEau, SINP, Volet « mer » du SINP) : quelles modalités d'échange, voir de fusion des systèmes à terme ? Quelle articulation entre les dispositifs de collectes du SINP et du SI Eau (Disc'eau) : comment seront recensés les partenaires qui relèvent à la fois du SIEau et du SINP ?

Concernant les acteurs marins, il a été précisé que les dispositifs de collecte seront recensés dans la première phase de mise en œuvre du SINP en 2009. L'établissement du volet Mer du SIN à la Réunion, basé entre autre sur les bases de donnée existantes à Ifremer fera ensuite l'objet d'un travail spécifique en 2010.

- La question de la propriété des données et des règles d'accès : en particulier, modalités d'accès et de réutilisation de la données (crainte de l'utilisation de la donnée à des fins commerciales, causant un risque pour l'espèce etc) ; confidentialité de certaines données. Ces questions devront être traitées par un groupe de travail spécifique SINP ;
- La procédure de validation scientifique, du choix des référentiels, de validation des données : rôle du CSRPN et modalités de fonctionnement ;
- Les procédures de bancarisation des données, de standardisation et d'harmonisation des bases : Il est rappelé que l'objectif n'est pas de standardiser l'ensemble des systèmes de chacun des acteurs mais bien de favoriser les passerelles entre bases de données existantes et leur interopérabilité ;
- L'intérêt d'établir une charte multipartite entre les membres du SINP par rapport à l'établissement d'accords d'échanges bilatéraux ;
- Plusieurs partenaires ont souligné l'intérêt d'utiliser la démarche nationale SINP pour créer un outil de travail à l'échelle de la Réunion, adapté et répondant aux besoins locaux ;
- La collecte et de la bancarisation des données naturalistes produites par les bureaux d'étude, dans le cadre des études commandées par des maîtres d'ouvrages. Il a été signalé que dans certaines régions, les cahiers des charges des MOA publics prévoient

le versement des données brutes dans la base de données du Conservatoire botanique national concerné. Par ailleurs, la question de la qualité des données produites, donc de la méthodologie utilisée, doit être traitée avant d'envisager toute exploitation de ces données ;

- L'animation de la démarche et des moyens alloués à ce titre : L'animation est indispensable à l'avancement et la pérennisation de ce type de démarche, multiacteurs. La DIREN a précisé qu'un chargé de mission (F. Zelmire) est dédié à l'établissement du SINP selon le protocole national : l'animation est donc couverte pour l'établissement des DCNP, le montage des groupes de travail etc... ;
- Concernant l'OFSR, le besoin d'une information centralisée sur la faune a été souligné par le Parc national : ce domaine, contrairement au domaine « flore » est en effet très éclaté et une fédération des acteurs autour d'un observatoire serait nécessaire ;

Les recommandations de l'étude de préfiguration concernant la structuration de la donnée "faune" devrait trouver, au moins en partie, une réponse dans le montage du SINP-Réunion. Concernant l'observatoire en lui-même et sa fonction de point focal sur la faune, initiateur et animateur d'une stratégie de conservation et de gestion de la faune sauvage, une solution pérenne de financement d'un tel outil doit être trouvée avant d'envisager sa mise en place. Cette solution devra en particulier couvrir le besoin en personnel, et pourrait idéalement impliquer plusieurs organismes publics (ONCFS, DIREN, autres ?). La priorité de la DIREN pour 2009 est le SINP et la réflexion il est probable qu'une réponse sur l'observatoire ne puisse être apportée cette année.

#### **5. Programme d'actions 2009 – Suites à donner**

La DIREN a présenté le programme de travail suivant, qui n'a pas soulevé d'objections :

1- Mai 2009 : envoi des demandes d'adhésion des partenaires au SINP (lettre type en ligne) :

2- Dans les 4 prochains mois, la DIREN va s'attacher à relever les Dispositifs de Collecte Nature et Paysage (DCNP) des partenaires et à renseigner la base de donnée nationale. Frédérique ZELMIRE prendra contact avec chaque membre du SINP pour une rencontre visant à remplir ou mettre à jour les fiches DCNP. Ce sera aussi l'occasion de préciser les sujets susceptibles de faire l'objet des premiers groupes de travail SINP.

3- Septembre 2009 : présentation de la démarche à la réunion plénière du CSRPN, discussion des modalités d'organisation des groupes de travail du CSRPN et de validation scientifique des fiches DCN.

4- A l'automne : animation des groupes de travail sur les protocoles de collecte et les conditions d'utilisation et la propriété des données.

5- Décembre 2009 : Organisation d'une réunion du comité de suivi du SINP. La DIREN proposera un ordre du jour et une composition du comité de suivi régional du SINP.

L'accès aux présentations des intervenants, au compte rendu et au format de lettre d'adhésion sur les sites sera bientôt disponible à l'adresse suivante :  
[http://www.reunion.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=333](http://www.reunion.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=333) et  
<http://www.naturefrance.fr/spip.php?rubrique24>

**LISTE DES Participants – Réunion SINP du 23/04/2009**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Organisme</b>
TRENTIN Florence	Vie Océane
PICOT Frédéric RIVIERE Jean-Marc	CBNM
MADAULE Tiana	Conservatoire du Littoral
NOTTER Jean Cyril GEYNET Yannick LEQUETTE Benoit	PN Réunion
CHANE – KANE Olivier	Office de l'Eau
DULAU Violaine	Globice
JEAN Claire	Kelonia
DURVILLE Sophie	Aquarium de la Réunion
ANAMPARELA Bernard	FDAAPPMA
LE GOFF Ronan	Ifremer
CHEVASSUS Nadine	ONCFS
RADJASSEGARANE Soudjata	Conseil Régional
MERCY Laurent	ONF
POTHIN Karine	Réserve Naturelle Marine de la Réunion
CADES Gilles	ARDA
DEBENAY Bruno	Direction Départementale de l'agriculture
GALTIER Bertrand MERLE Caroline GODART Estelle FRANCOIS Patrice BOUTEILLES Bertrand ZELMIRE Frédérique	DIREN